

Il me semble que le gouvernement devrait examiner la situation sans tarder, sans attendre qu'une autre tragédie se produise. Pourquoi attendre de vivre un autre drame? Pourquoi attendre qu'il y ait d'autres victimes pour ensuite saisir le gouvernement de toutes ces questions?

Chaque fois qu'on aménage un nouveau quartier dans une ville, on veille à ce qu'il y ait des services d'incendie et pour ce faire on construit une caserne. De même on s'assure qu'il y ait des services d'ambulance adéquats et des hôpitaux. Or, nous n'avons pas tenu compte des activités de forage et de prospection qui se déroulent au large de la côte est. Nous n'avons pris aucune disposition spéciale, en regard de cette nouvelle réalité, pour assurer la protection de nos marins et de nos pêcheurs. C'est dans l'intérêt des vies humaines que j'ai voulu intervenir aujourd'hui à l'appui de la proposition de mon collègue le député de Richmond-Delta-Sud.

Je crois savoir que le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a déjà proposé une motion analogue à celle que je m'apprete à proposer. Quoi qu'il en soit, si la Chambre m'y autorise, je propose:

Qu'on supprime tous les mots qui suivent le mot «côte» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«est et ouest du Canada».

Je suppose que le député de Burin-Saint-Georges qui vient de se lever va appuyer ma motion.

Le président suppléant (M. Corbin): M. McGrath, avec l'appui de M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose:

Qu'on supprime tous les mots qui suivent le mot «côte» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«est et ouest du Canada».

L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de la motion et plus particulièrement de l'amendement. Je suis surpris que mon ami de Saint-Jean-Ouest (M. McGrath) ait jugé nécessaire de présenter cet amendement. En effet, n'a-t-il pas conclu son exposé en disant savoir que la commission royale d'enquête sur la tragédie de l'*Ocean Ranger* fera bientôt un rapport provisoire sur la question même qu'il prévoit inclure dans son amendement?

Je crois fermement que si une étude a des chances de donner de bons résultats, il faut la mener. Si elle peut répondre à certaines des questions restées en suspens, il faut s'y livrer. La Chambre conviendra qu'une enquête des plus coûteuses et, il est à souhaiter, des plus exhaustives portant sur une catastrophe maritime est actuellement en cours, enquête financée conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Terre-Neuve et du Labrador. Je veux bien sûr parler de l'enquête sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Comme vient de le souligner le député, cette enquête abordera bientôt le problème même qu'il veut inclure dans sa résolution. Il s'inquiète à propos d'une question qui sera étudiée dans les plus brefs délais, j'ose espérer, de sorte qu'il peut déjà informer la Chambre que nous en obtiendrons bientôt les résultats quant à la pertinence des services de recherches et de sauvetage sur la côte est. Une fois que nous aurons pris connaissance de ces

Services de recherches et de sauvetage

conclusions, il pourra, s'il n'est pas encore rassuré, présenter de nouveau ce problème à la Chambre et, à ce moment-là, nous l'examinerons peut-être.

La motion traite de prétendues lacunes dans les services de recherches et de sauvetage sur la côte ouest du Canada. Mon ami de Saint-Jean-Est n'a pas consacré beaucoup de temps à cette partie de la motion, bien que le Règlement de la Chambre exige que nous le fassions, au moins en partie. Toutefois, je voudrais disposer de la même liberté dont il a bénéficié afin de dire quelques mots au sujet de la recherche et du sauvetage sur la côte est.

Le service de recherches et de sauvetage est d'une importance vitale; il ne saurait en être autrement puisqu'en fin de compte, il s'agit de sauver des vies. Le gouvernement s'est engagé depuis longtemps à faire en sorte que le service canadien de recherches et de sauvetage atteigne cet objectif dans toute la mesure où il est humainement et raisonnablement possible de le faire. A cause de la nature même de ce service, il est toujours facile de pointer du doigt de prétendues lacunes. Il est facile de parler de ce qui aurait pu être, de ce que l'on aurait pu faire, de dire que les choses auraient pu se passer différemment si les effectifs de recherches et de sauvetage avaient été disposés autrement.

Le député de Saint-Jean-Est sait pertinemment, comme tous les députés, que la tragédie de l'*Ocean Ranger* demeure douloureusement présente dans le cœur et l'esprit de tous les Terre-Neuviens et même de tous les Canadiens qui connaissent les répercussions de ce naufrage. Étant conscient de l'ampleur de cette tragédie, le député de Saint-Jean-Est devrait faire preuve de la plus grande prudence quand il en parle. C'est très bien de faire allusion à ce drame pour faire valoir un point, pourvu qu'on ne le fasse pas à mauvais escient et que l'on ne fausse pas le débat. Il sait pertinemment, monsieur le Président, qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'on ouvre une enquête sur l'*Ocean Ranger*, ou n'importe quelle nouvelle enquête, pour connaître l'horrible résultat lors de cette triste nuit d'il y a un an ou deux. Il sait très bien que si le service entier de recherches et de sauvetage de Saint-Jean, et de Saint-Jean seulement l'endroit le plus rapproché des lieux de la catastrophe avait été envoyé sur place cette nuit-là, le résultat n'en aurait pas été moins tragique.

• (1740)

M. McGrath: Ce n'est pas exact, et vous le savez. Les hélicoptères doivent décoller de Saint-Jean, et non pas de Gander. Or il n'y a pas d'hélicoptères à Saint-Jean, et je m'étonne que vous l'ignoriez. Soyez honnête pour une fois.

Une voix: Cela ne devrait pas vous étonner.

M. Simmons: Monsieur le Président . . .

M. McGrath: Vous devriez être au courant de tous les faits concernant cette affaire, puisque l'accident s'est produit dans votre circonscription.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre!